

La Réserve des Glénan

par Jacques HENRY

Situé à 18 km du continent dans le Sud-Ouest de Concarneau, l'archipel des Glénan (Enezennou Glenen) est constitué de quatre grandes îles habitées toute l'année : Enez Penn-Fret, Enezenn Sant-Nikolaz (île de Saint-Nicolas), Enezenn Draeneg (île du Bar), et Enezenn ar Loc'h (île de l'étang de mer) auxquelles il faut ajouter une dizaine d'îles nettement plus petites et un certain nombre d'îlots rocheux. A environ 5 km au Nord-Ouest, Moelez, improprement appelé « île aux Moutons », constitue également un lieu de nidification intéressant. Dans l'ensemble, ces îles et îlots sont de structure basse et d'abord facile.

La réserve S.E.P.N.B. des Glénan comprend : Castell Braz, Guiriden, Brilneg, situés dans l'archipel proprement dit et l'ensemble Enez ar Razed-Pennec Ern, dans le noroît des Glénan, à proximité immédiate de Moelez. Tous ces îlots font partie du domaine public de l'Etat et sont loués à la S.E.P.N.B. Le premier conservateur fut M. Gwen-Aël BOLORÉ, puis M. MERCIER prit le relais.

La disparition de l'unique Alcidé — le Macareux moine — qui se reproduisait dans l'archipel, l'augmentation des goélands et corrélativement, la diminution des sternes, s'inscrivent dans le schéma général de l'évolution des oiseaux marins nicheurs en Bretagne.

Macareux moine : observé en 1945 par LEBEURIER et en 1952 par DERAMOND à Kastell Braz. Puis, l'espèce a disparu, sans doute vers les années 1958-1960, ramenant au Cap Sizun sa limite sud de nidification en Europe.

Cormoran huppé : 23 couples nicheurs en 1969, 29 en 1977 et 27 en 1978 pour les îlots de la réserve. Légère augmentation pour l'ensemble des Glénan si on tient compte du fait qu'en 1978, 5 nids furent découverts sur un îlot privé, hors réserve.

Goéland marin : 15-16 couples en 1977 pour les îlots de la réserve. Cet effectif représentait alors environ 1/3 des nicheurs de l'archipel.

Goéland brun : les quelques couples qui se reproduisent dans la réserve S.E.P.N.B. sont négligeables par rapport à l'effectif total des Glénan, environ 1200 couples en 1977. C'est l'espèce dont la croissance des effectifs est la plus spectaculaire, puisqu'en 1969, leur nombre n'était que 250 couples nicheurs.

Goéland argenté : environ 500 couples en 1977 pour la réserve, soit 1/10^e des nicheurs des Glénan.

Sternes : les îles basses de l'archipel sont favorables à la nidification de ces oiseaux. Trois espèces ont niché avec certitude aux Glénan :

Jusqu'à 50 couples de sternes pierregarin, une dizaine de couples de sternes de Dougall et 12 couples de sternes caugek sur Guiriden (DERAMOND et BRICHAMBAULT). De même que 50-60 couples

de sternes pierregarin, 10 couples de sternes de Dougall et 50 couples de sternes caugek en 1969 sur l'ensemble des Moutons. L'accroissement spectaculaire des goélands a considérablement réduit les effectifs de sternes nicheuses et de nos jours, les îlots en réserve S.E.P.N.B. n'en abritent plus.

La Sterne naine, observée notamment en 1977 en différents points de l'archipel, pourrait très bien s'y reproduire mais, son nid n'a jusqu'à présent pas encore été découvert.

Huîtrier-pie : 2-3 couples pour les îlots en réserve. Dans les années 1977 et 1978, effectif total de l'ordre de 10 couples pour les Glénan.

Grand-Gravelot : n'a pas été trouvé nicheur dans la réserve ces dernières années. Les Glénan représentent la limite sud de nidification régulière de l'espèce en Europe.

La réserve des Glénan fait le trait d'union entre les réserves du Cap Sizun et de l'Iroise et celles du Morbihan.

Les problèmes de protection sont liés à la taille de l'archipel, à la difficulté de la surveillance et à la facilité d'accès aux colonies.

Les massacres de sternes, constatés dans les années 1950, ont maintenant disparu. Par contre, le ramassage des œufs fut pratiqué encore récemment. De nos jours, le dérangement provient davantage des indiscrets qui, pour prendre une photographie ou simplement satisfaire leur curiosité, provoquent une panique lourde de conséquences dans les colonies. Toutefois, l'homme doit parfois intervenir pour sauvegarder certaines espèces ; et, c'est dans un but de protection, des dernières colonies de sternes du secteur, qu'une limitation des goélands nicheurs a été réalisée depuis quelques années.



Un couple de Goélands marins.

(Photo Y. Bourgaut)